



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hépatites B et C

Question écrite n° 23944

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le plan national Hépatites virales C et B (2002-2005). Dans le cadre du plan national Hépatites virales C et B, il a été jugé nécessaire de mettre en place, à titre d'exemple, des actions communes visant à la réduction des risques de transmission des virus des hépatites mais aussi d'actualiser et de renforcer les mesures de lutte contre l'hépatite C. En d'autres termes, la stratégie de prévention et de prise en charge de cette maladie a été revue à cette occasion. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qui vont être prises dans ce sens, à la lumière des récentes données épidémiologiques et thérapeutiques.

Texte de la réponse

De nombreuses actions du programme national hépatites virales C et B (2002-2005) sont déjà réalisées ou en cours de réalisation. Afin de dépister le plus tôt possible les personnes atteintes d'hépatite C, une campagne d'incitation au dépistage de l'hépatite C a été réalisée au dernier trimestre 2002 par voie radiophonique, notamment en direction des usagers de drogues, des personnes transfusées ou ayant des opérations « lourdes » et des personnes pratiquant des actes de perçage et tatouage. Une nouvelle campagne est en cours (juin à septembre 2004) auprès des médecins (presse médicale). Les usagers de drogues par voie veineuse représentent la population la plus touchée par l'hépatite C (43 % à 73 %) et dans laquelle l'épidémie n'est pas maîtrisée (2 700 à 4 400 nouvelles contaminations par an). Pour accompagner la politique de lutte contre l'hépatite C, des crédits spécifiques ont été alloués depuis 1996 aux établissements de santé, permettant de créer 31 pôles de référence dans des services hospitalo-universitaires et de renforcer les personnels des services hospitaliers prenant en charge des patients atteints d'hépatite C. Ainsi, en 2002, les hôpitaux ont bénéficié d'une enveloppe totale de 11,07 millions d'euros. De 1995 à 2002, 208 postes médicaux et paramédicaux ont été créés à partir de ces crédits. Des réseaux ont été constitués en lien avec les pôles de référence pour améliorer la prise en charge médico-sociale. Les établissements de santé ont été incités à développer des consultations au plus près des malades et à renforcer la prise en charge psychologique et l'éducation thérapeutique. La prise en charge restant encore essentiellement hospitalière alors qu'une proportion importante de malades pourrait être suivie en ville, une rencontre nationale a été organisée à la Cité des sciences en octobre 2002 qui a réuni près de 500 personnes, afin de mobiliser tous les acteurs concernés et notamment les médecins généralistes et les spécialistes libéraux. Des recommandations thérapeutiques actualisées ont été diffusées (conférence de consensus organisée sous l'égide de l'ANAES, février 2002). Un double circuit de dispensation des médicaments anti-viraux (officines de ville et pharmacies des établissements de santé) a été mis en place (décembre 2002), en réponse à la demande des patients. Surtout, la prescription du traitement, exclusivement hospitalière jusqu'en 2002, a été étendue aux spécialistes du secteur libéral début 2003. En outre, afin d'accompagner les personnes atteintes et leur entourage, des documents réalisés par les services du ministère de la santé et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé sont largement diffusés depuis 2000. Les actions des associations en matière d'information, d'écoute et de soutien des patients sont soutenues financièrement depuis 1999. Un comité stratégique du programme national a été

mis en place le 5 mars 2004 afin de suivre la mise en oeuvre des actions et leur évaluation. Des priorités ont été définies, notamment en matière de prévention et d'accès au traitement chez les usagers de drogues et d'amélioration de la prise en charge des malades en ville. Quatre groupes de travail spécialisés seront réunis à partir de septembre 2004 afin de renforcer la mise en oeuvre du programme.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23944

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6603

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6505